

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA
MRC DE MONTMAGNY, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE LA VILLE
DE MONTMAGNY, MARDI LE 22 SEPTEMBRE 2009, À 20H30, À
LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MESSIEURS,

- MARCEL CATELLIER, Municipalité Cap-Saint-Ignace
- JEAN-GUY DESROSIERS, Ville de Montmagny

SONT ABSENTS :

MESDAMES,

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

et

MESSIEURS,

- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- CARL DUBÉ, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- PIERRE FORTIN, représentant de la municipalité de Cap-Saint-Ignace
- HILAIRE LÉTOURNEAU, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JACQUES ANDRÉ ROY, municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- LÉON LAVERDIÈRE, représentant de la municipalité de Lac-Frontière

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES : Nancy Labrecque, directrice générale et Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET AJOURNEMENT

M. le préfet adjoint constate que le quorum n'est pas atteint. Conformément à l'article 155 du Code municipal, les deux membres présents déclarent la session ajournée au mardi 6 octobre 2009 à 20h30.

Marcel Catellier, Municipalité Cap St-Ignace

Jean-Guy Desrosiers, Ville de Montmagny

Nancy Labrecque, dir. gén.